

**Colloque Éducation prioritaire – 2 octobre 2019**

La FSU organise ce colloque parce que c'est un enjeu négligé par le Ministre de l'Éducation nationale mais pour la FSU c'est une priorité. Aujourd'hui nous en repons tous les enjeux et nous interpellons publiquement le Ministre sur l'urgence à prendre les mesures nécessaires pour permettre à l'Éducation prioritaire de jouer tout son rôle.

Dans une société où les inégalités ne cessent de se creuser, qu'il s'agisse de l'emploi, du logement, des transports, de la culture, de la lutte contre les inégalités scolaires... les politiques d'éducation prioritaire mises en place depuis des décennies visent à permettre, par des moyens différenciés, d'assurer l'égalité.

L'enjeu de l'éducation prioritaire est celui de l'accessibilité de toutes et tous aux savoirs et à la culture commune, avec des ambitions et des exigences identiques partout sur le territoire. Cela nécessite l'engagement de moyens, dans une logique compensatoire de ressources spécifiques, pour mieux assurer les missions d'enseignement et d'éducation, pour mieux former et accompagner les personnels. Et tout cela, de la maternelle au lycée. La finalité d'une telle politique pour la FSU est l'égalité d'accès à l'éducation et aux poursuites d'études. Nous ne pourrions nous contenter des parcours d'excellences et des réussites singulières de quelques élèves ... c'est toutes et tous qui doivent accéder aux savoirs et aux qualifications.

Malgré les insuffisances, cette politique est indispensable car que serait la situation de nombreux jeunes aujourd'hui sans l'éducation prioritaire ?

Mais la démocratisation de la réussite scolaire nécessite une justice sociale qui ne caractérise pas les politiques actuellement mises en œuvre. Les volontés de transformation annoncées par le Ministre de l'Éducation ou proposées par le rapport Mathiot-Azéma sont loin d'être rassurantes pour la FSU. Ainsi, la fin de la labellisation, dans le contexte d'une politique de restriction budgétaire, aurait des conséquences très défavorables. A défaut d'être « sanctuarisés » par la labellisation, les moyens seront répartis de façon très inégalitaire selon les établissements, et à court terme, ils se dissoudront au gré de la définition successive d'autres priorités. La revalorisation de l'indemnisation des personnels est concentrée sur les REP+ mais ailleurs, la revalorisation promise pendant la campagne présidentielle reste lettre morte. Quant à la territorialisation, comment ne pas craindre qu'elle s'asservisse aux enjeux politiques locaux, au mépris de critères transparents d'attribution ? Enfin la mise en place des cités éducatives risque de mettre à mal le cadre national des politiques éducatives et l'équité territoriale, sans accorder aux apprentissages scolaires la place centrale nécessaire pour démocratiser la réussite des élèves.

La FSU estime qu'il est grand temps de remettre la question de l'Éducation prioritaire au cœur des discussions et des politiques à mettre en œuvre sans plus tarder. L'urgence est la préoccupation que nous avons des élèves les plus éloignés de l'éducation, du rapport des classes populaires à l'École, le souci de la réussite des élèves défavorisés.

C'est le sens du colloque qu'elle a organisé aujourd'hui.

**La FSU porte particulièrement 2 axes pour assurer comme il se doit la réussite de tous les jeunes scolarisés en éducation prioritaire :**

- Axe 1 : Accompagner mieux les personnels dans leurs métiers

- Du temps pour mener le travail en équipe (pédagogique, pluriprofessionnelle)

- Développer et améliorer la formation initiale et continue
- Rompre avec un management autoritaire et injonctif et favoriser un travail serein avec la hiérarchie, l'institution, la recherche et permettre aussi une mutualisation du travail des personnels
- Donner des moyens supplémentaires en personnels pour réussir l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers

- Axe 2 : Donner les moyens nécessaires

- Réduire les effectifs des classes et non pas que dans certaines classes,
- Établissement d'une carte de l'Éducation Prioritaire qui réponde à des critères transparents (économiques, sociaux et scolaires) établie au plan national.

Il s'agit aussi d'engager un travail sur la sectorisation qui permette une meilleure mixité sociale. Cette carte doit inclure les écoles (notamment « orphelines ») et les établissements (collèges et lycées) qui en relèvent. La FSU demande la réunion de tous les établissements « Éducation prioritaire » sous un label unique. Elle revendique qu'y soit inclus les lycées (professionnels, généraux et technologiques y compris agricoles et maritimes)

- Un ensemble de mesures tant dans le domaine des moyens que de la rémunération pour renforcer l'attractivité des REP y compris chez des collègues expérimentés.

- L'appui des collectivités territoriales est essentiel par exemple pour faciliter l'accès des enfants et des jeunes à la culture, mais les organisations partenariales doivent respecter les champs d'intervention, les missions et les compétences de chacun.

C'est tout cela que la FSU va continuer de porter et revendiquer. Elle va le faire avec l'ensemble des personnels.

Ce colloque est un témoignage de son engagement pour que l'Éducation prioritaire permette réellement la réussite de tous les élèves qui y sont scolarisés. Ces travaux seront prolongés par des États généraux de l'Éducation prioritaire que la FSU organisera au début de l'année 2020.

Les Lilas, le 02 octobre 2019

